

*Prestations d'adaptation pour les travailleurs—Loi*

Un autre point qui a été soulevé à l'étape du comité, c'est le problème du double emploi; d'abord, une région est désignée au moyen d'un décret par le cabinet—ce que nous approuvons, car le cabinet doit rendre compte à l'électorat—mais, ensuite, un conseil ou un comité doit être établi pour examiner les demandes de prestations et d'autres demandes doivent être présentées à la Commission d'assurance-chômage. Nous croyons fermement qu'il faudrait supprimer l'Office et que la Commission de l'assurance-chômage devrait être chargée de tout ce travail.

Nous croyons savoir que son budget relève du ministère du Travail, ce qui peut expliquer pourquoi l'Office est constitué sous son égide. Nous n'avons pas été convaincus de la nécessité de constituer cet Office et nous avons cherché à faire adopter un amendement. Nous avons mis le ministre et la population en garde, car le requérant pourrait être confronté à un cauchemar bureaucratique en produisant sa demande de prestations. Comme nous tenons à éviter cet écueil—tout comme le ministre sans doute—j'espère qu'il s'engagera à proposer des modifications à la Chambre pour accélérer le traitement des demandes si ce genre de difficulté se présentait. Je crois que nous appuierions un tel engagement.

Je le répète, l'Office, ou la Commission, sont un objet de préoccupation. A notre avis, il faudrait charger soit la Commission de l'assurance-chômage, soit l'Office d'aide à l'adaptation de traiter les demandes, mais pas les deux. Nous n'avons pas réussi à faire adopter cet amendement.

Un autre point que j'ai initialement soulevé au comité concerne le droit de l'Office d'autoriser un de ses fonctionnaires à pénétrer dans les lieux ou locaux où un employé a exercé ses fonctions. L'Office constitué de cinq membres se composera d'un représentant des employés, d'un représentant des employeurs et de trois représentants qui pourraient être nommés pour des motifs politiques. Cette proposition a été soumise par le NPD et nous l'avons appuyée. Pour nous, c'est un grand pas en avant, sauf que les trois nominations que peut faire le ministre risquent d'être des nominations politiques, puisque c'est là une pratique chère au parti libéral. Ce qui nous préoccupait, c'est que ces trois membres de l'Office étaient habilités par la loi à entrer dans des domiciles privés. Convaincus qu'ils ne devaient pas posséder ce pouvoir, nous avons fait part au ministre de nos inquiétudes à ce sujet. Le gouvernement a alors présenté un amendement aux dispositions en cause et, nous en remercions le ministre. Cet amendement protège la vie privée des particuliers et retire ce pouvoir d'intrusion à l'Office.

Brièvement, nous avons appuyé l'idée que l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs serait plus représentatif s'il comprenait un représentant des employés et un représentant des employeurs; nous avons appuyé une administration et une application plus rigoureuses de la loi, l'élargissement du mandat des comités mixtes de planification ainsi que les précisions concernant la procédure de demande d'arbitrage en cas de conflits au sein des comités mixtes de planification.

Nous n'avons pas appuyé la motion sur laquelle nous avons voté aujourd'hui, qui vise à porter à plus de 16 semaines le délai concernant l'avis de cessation d'emploi. Je pense que le délai actuel qui régit l'avis de cessation d'emploi est équitable et il s'applique à tous les employeurs, dans tous les domaines.

Nous n'avons pas appuyé non plus une autre proposition néo-démocrate qui aurait permis à l'Office de désigner des régions ou des secteurs industriels. Nous croyons fermement que ce rôle revient au cabinet, qui doit agir par décret du conseil. En effet, contrairement aux fonctionnaires, le gouvernement est comptable au public. Si le cabinet prend de mauvaises décisions au sujet des désignations il devra en répondre devant l'électorat. Voilà comment il faut procéder. C'est pour cette raison que nous n'avons pas appuyé cet amendement.

Le fait que l'Office et la Commission d'assurance-chômage s'occupent tous deux de ce programme nous inspire des inquiétudes dont je vais montrer tout le sérieux en citant des cas de chevauchements qui existent entre divers offices et commissions. Il y a le Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, l'Office canadien pour un renouveau industriel, les anciens offices du ministère de l'Expansion économique régionale—où qu'ils soient maintenant—la Commission du textile et du vêtement, qui je suppose, tombera sous le coup de la loi à l'étude par suite d'amendements. Et nous avons maintenant l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs. Nous voulons être sûrs que ces programmes se complètent et qu'ils ne nuisent pas.

Les personnes qui ont comparu devant le comité pour parler de ces programmes ne savaient pas trop bien comment ils fonctionnaient. Voici certaines questions qui nous touchent, et nous tenons à mettre le gouvernement en garde.

Un des problèmes les plus importants a été surmonté dans ce projet de loi; on ne tenait pas compte de l'évolution technologique. C'était le principal sujet de préoccupation des travailleurs, et tous ceux qui ont entendu leurs doléances en comité reconnaissent que c'était probablement le thème dominant. Les travailleurs ont peur de perdre leur emploi à cause de l'évolution technologique. C'est surtout vrai pour les travailleurs d'un certain âge établis dans des villes dont toute l'économie repose sur une entreprise, qui n'ont peut-être pas l'occasion de vendre leur maison parce que personne ne va s'installer dans ces villes et qui risquent d'avoir des difficultés à changer d'emploi à cause de l'évolution technologique. Ainsi, dans certaines petites villes où l'on automatise les papeteries, la plupart des emplois sont supprimés. C'est compréhensible. Compte tenu de la rapidité du progrès technologique, nous n'avons aucune idée de ce qui se passera dans cinq ou dix ans.

Nous appuyons ce projet de loi, mais il ne représente à nos yeux qu'un pas timide dans la bonne voie. Il montre que le gouvernement est disposé à admettre que certaines régions du Canada ont des problèmes bien particuliers. Toutes les régions ne sont pas identiques et il faut aider les personnes qui n'ont pas autant d'occasions que les citoyens, c'est-à-dire qui n'ont pas le choix entre différents secteurs ni un aussi grand nombre de possibilités d'emploi.

Certains députés de mon parti m'ont confié leurs préoccupations. Ainsi, le député de Moose Jaw (M. Neil) se demande avec raison ce qu'il adviendra d'une petite entreprise de Moose Jaw qui devra fermer ses portes à cause de la situation économique. Cette entreprise là-bas n'est pas désignée, mais si la région devait l'être, alors quelques-uns des vieux travailleurs entreraient dans cette catégorie. Le souci est réel, il est fondé. En fait, tous les députés s'inquiètent de la situation, mais par notre attitude nous disons que nous avons fait au moins un